

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE

SÂLES



ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



N° 36

avril 2015

# SOMMAIRE

Photo de la déchetterie	<b>La Une</b>
Sommaire	<b>p. 2</b>
Les informations du Conseil communal	<b>p. 3</b>
Comptes communaux 2014	<b>p. 4 et 5</b>
Invitation à l'exposition des projets d'agrandissement du Foyer	<b>p. 5</b>
Déchetterie	<b>p. 6 et 7</b>
Adaptation du plan d'aménagement local	<b>p. 8, 9 et 10</b>
Soirée d'information sur l'efficacité énergétique à la maison	<b>p. 11</b>
Assemblée communale : tractanda et résumé	<b>p. 12</b>
Message sur la modification des statuts pour les CO	<b>p. 13</b>
Agenda des manifestations locales et bourse de formation	<b>p. 14</b>
Maternelle Les Lapins Bleus	<b>p. 15</b>
Concert spectacle du chœur-mixte La Concorde	<b>p. 16</b>

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31  
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50  
Fax 026 917 84 77  
commune@sales.ch  
www.sales.ch

Du lundi au vendredi  
08h00 - 11h30  
13h00 - 16h00

## AGENCE AVS

Administration communale  
Route de la Rosaire 31  
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50

## JUSTICE DE PAIX

du cercle de la Gruyère  
Avenue de la Gare 12  
1630 Bulle

☎ 026 305 86 40

## POPULATION EN 2015

Nombre d'habitants	1'441
Maules	316
Romanens	319
Rueyres-Treyfayes	155
Sâles	651
Naissances en 2014	14
Naissances en 2015	6

# INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sous la forme de brèves, dont certaines sont développées dans les pages suivantes du bulletin communal, le Conseil communal vous informe de ce qu'il se passe dans la commune :

## **Déchetterie**

Notre nouvelle déchetterie, inaugurée le 3 janvier, est maintenant terminée par la mise en place de la clôture. Nous comptons sur tous les utilisateurs pour en faire bon usage, dans le respect des règles et du savoir-vivre (voir le message en page 6 et le fascicule ci-joint).

## **Plan d'aménagement local**

Notre première version de l'adaptation du PAL a été soumise au SeCA (Etat de Fribourg), qui nous a demandé quelques adaptations, notamment dues à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. Nous aurons le plaisir de vous présenter la version finale lors de l'assemblée communale du 21 avril 2015 (voir le message en pages 8, 9 et 10).

## **Salle polyvalente**

Les comptes de la construction de notre nouvelle salle polyvalente sont maintenant bouclés. Malgré de nombreux travaux supplémentaires (réfection du sol de la salle de gym : CHF 27'500.00, remplacement de la barrière : CHF 11'664.00, réfection de la toiture : CHF 26'113.00, remplacement complet du système de fermeture : CHF 23'300.00, etc...), le dépassement final est de CHF 50'707.00, soit moins de 1% du coût total de construction.

## **Ecoles**

La nouvelle loi scolaire, adoptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2014, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2015. Celle-ci entraîne de profondes modifications pour la commune, qui doivent être mises en place dans les trois années à venir, selon un échéancier défini.

## **Foyer St-Joseph**

Les comptes 2014 du foyer St-Joseph, qui seront présentés en assemblée, sont à nouveau équilibrés, conformément au budget. Le concours d'architecture concernant le projet d'agrandissement est en cours et les résultats seront visibles à la fin mai (voir invitation en page 5).

## **Finances communales**

Les finances communales sont saines. La dette nette par habitant au 31.12.2014 n'est que de CHF 1'425.00, alors que toutes les infrastructures communales nécessaires et prévues sont réalisées ou en phase finale (adduction d'eau, épuration, entretien des routes, entretien des bâtiments communaux, écoles, déchetterie, pompiers, salle polyvalente, etc...) et que la moyenne en Gruyère est de CHF 2'106.00 (au 31.12.2013).

Le résultat des comptes 2014 est équilibré, avec un déficit de CHF 1'939.00 au lieu des CHF 216'376.00 budgétés. Une analyse et explication de ces chiffres vous est faite en page 4.

Sur la base de ces comptes et des incidences financières des événements à venir (mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire, construction du nouveau CO à Riaz, projet de centre sportif en Gruyère, mise en œuvre de la LAT, déménagement de l'entreprise Bumotec à Vuadens, mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eaux, mise en œuvre du projet cantonal Séniors+, mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises III, etc...), nous allons procéder à une analyse approfondie qui déterminera le visage des finances communales de ces prochaines années.

## **La Joux des Ponts**

L'opposition de la commune, déposée le 10 octobre 2014, est toujours en cours de traitement par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et par l'Office fédéral des routes (OFROU). Selon les préavis de l'Office fédéral des transports (OFT) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), reçus en copie, nous sommes confiants que nos revendications seront bien prises en compte.

## **Assemblée communale**

Le Conseil communal vous invite à l'assemblée communale du 21 avril 2015, dont le tractanda est présenté en page 12. Il s'agira essentiellement de parler des comptes 2014 et d'une présentation de l'adaptation de notre PAL.

Au nom du Conseil communal  
Jean-Marc Pignet - Syndic

# COMPTES COMMUNAUX 2014

## Comptes de fonctionnement

Pour la première fois depuis 2007, les comptes de la commune de Sâles bouclent sur un déficit. L'équilibre est proche puisque la perte n'est que de CHF 1'938.62. C'est nettement mieux que ce que prévoyait le montant mis au budget qui faisait état d'un résultat négatif de CHF 216'375.92.

Ci-joint, le résumé des différences par rapport au budget, par positions.

	Résultat selon budget	-216'375.92
0	ADMINISTRATION	11'103.30
1	ORDRE PUBLIC	-2'300.15
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	73'580.54
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	-6'287.39
4	SANTE	6'826.80
5	AFFAIRES SOCIALES	5'804.10
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	46'220.14
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	-20'402.77
8	ECONOMIE	19'720.22
9	FINANCES ET IMPOTS	80'172.51
		-1'938.62

Une information détaillée vous sera fournie lors de l'assemblée communale.

En résumé, les principales différences ont été constatées dans les chapitres « Enseignement et formation » et « Transports et communications » avec des dépenses plus faibles que prévues. Le poste « Protection et aménagement de l'environnement » enregistre une augmentation des charges suite à l'assujettissement à la TVA.

Les positions « Economie » et « Finances et impôts » connaissent quant à elles des rentrées supérieures en raison du meilleur résultat du triage forestier (forêts) et de l'augmentation des rentrées fiscales.

Le poste « Impôt sur le bénéfice des personnes morales » enregistre à lui seul une augmentation de CHF 136'507.70 avec des revenus comptabilisés pour CHF 476'507.70, alors que le montant prévu au budget était de CHF 340'000.00. Ces dernières années, la commune de Sâles a pu compter sur des produits importants sur cette position comptable. Cette évolution favorable nous a permis de faire face aux nouvelles obligations et de compenser l'augmentation des charges liées.

A partir de 2016, il est vraisemblable que nous ne pourrons plus compter sur des rentrées fiscales aussi importantes, ce qui signifie des baisses conséquentes de revenus pour notre commune.

Afin d'y pallier, des revenus supplémentaires devront être trouvés puisque les possibilités d'économies sur les charges sont quasiment nulles.

En l'état actuel, une augmentation d'impôt à 0.80% de l'impôt cantonal de base semble nécessaire. La majorité des communes de notre district applique déjà un taux supérieur.

L'établissement du budget 2016 et une nouvelle planification financière, nous donneront une indication importante.

Il convient également de relever que la vente de la dernière parcelle de la zone artisanale de la Joretta a dégagé un bénéfice de CHF 413'000.00. Ce montant a été affecté intégralement à l'amortissement de différents postes du bilan sur lesquels aucun amortissement n'était exigé selon la Loi.



### Comptes d'investissements

Les principaux investissements de l'année 2014 ont été consacrés au plan quinquennal des routes (CHF 430'585.00 ./, une subvention cantonale de CHF 119'000.00), à la construction de la déchetterie (CHF 436'436.00) et du plan d'aménagement local – PAL (CHF 31'905.00). Des investissements supplémentaires devront encore être faits sur ces postes les années prochaines.

L'assainissement des chauffages et des citernes dans différents bâtiments communaux n'a pas encore commencé. Les travaux devraient débuter cette année encore.

Deux investissements ont été terminés en 2014.

Il s'agit de la réfection de la conduite d'eau potable dans le quartier des Mosses à Sâles pour CHF 131'931.00, alors que le budget voté était de CHF 125'000.00.

Ainsi que la fin de la réalisation de la salle polyvalente « La Lisière ». Un montant de CHF 2'145'205.00 a été investi sur ce poste en 2014 ce qui fait monter le coût total de cet objet à CHF 5'426'707.00. Le budget global, avec le crédit d'étude, se montait à CHF 5'362'000.00 soit un dépassement de CHF 64'707.00.

Compte tenu du versement supplémentaire du fond de protection civile de CHF 14'000.00, la différence entre le budget et les comptes est de CHF 50'707.00, ce qui représente moins de 1% du coût de construction.

Le responsable des finances  
Nicolas Hassler - Conseiller communal

---

## FOYER ST-JOSEPH - PROJET D'AGRANDISSEMENT

Le concours d'architecture a débuté le 5 décembre 2014, il va prendre fin le 10 avril 2015, délai fixé pour le rendu des maquettes. Le jury va délibérer fin avril pour définir le lauréat du concours.

La commission de bâtisse et le jury ont l'immense plaisir de vous **inviter à l'exposition publique** de tous les projets déposés qui aura lieu du

**VENDREDI 29 MAI AU DIMANCHE 7 JUIN 2015**

Lu-Ve : 17h30 – 19h00 / Sa-Di : 10h30 – 12h00

Cette exposition se déroulera dans l'abri PC de la salle polyvalente à Sâles.

Vous aurez l'occasion de voir les projets sous forme de maquettes et de découvrir le choix du jury.

En nous réjouissant d'ores et déjà de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La commission de bâtisse du Foyer St-Joseph

# DÉCHETTERIE COMMUNALE

Depuis de nombreuses années, la population de la commune de Sâles s'applique à trier les déchets. L'ouverture de la nouvelle déchetterie, à la Joretta, le 3 janvier 2015 constitue une amélioration certaine et une étape attendue afin de faciliter la tâche des habitants.

Après quelques semaines d'exploitation, nous pouvons dire que tout se passe bien et que l'ensemble de la population semble satisfait.

Il était donc temps de mettre à jour le petit « Guide de la déchetterie ». Il est important que tous les membres du ménage en prennent connaissance. Il sert de base afin de répondre à toutes vos questions, le personnel de la déchetterie et l'administration communale étant toujours à disposition pour des compléments d'informations. Un exemplaire est remis à l'intérieur du présent bulletin communal et peut être demandé en tout temps à l'administration ou consulté sur le site internet de la commune.

C'est l'occasion également de rappeler quelques principes de base :

Certains déchets qui sont devenus avec le temps inutiles, peuvent encore servir à d'autres. Pensez à privilégier les institutions qui se chargent de les récupérer ou mettez-les de côté à la déchetterie. Le Conseil communal de Sâles autorise les habitants de Sâles à récupérer les objets déposés et qui peuvent encore rendre service pour un usage privé.

Comme déjà indiqué à de nombreuses reprises, des containers sont installés dans les mini-déchetteries de Maules, Romanens et Rueyres-Treyfayes. Ils ont pour but de rendre service en cas d'absence le jour de collecte ou en cas de vacances. Nous avons constaté trop souvent que le mercredi soir (jour de ramassage), ils débordent déjà. Par égard pour les voisins, vous voudrez bien utiliser ces containers qu'en cas d'extrême urgence.

Les déchets spécifiques aux entreprises ne sont pas pris en charge par la déchetterie. Il en va de même des déchets de construction, et de taille des arbres, etc... réalisés par des entreprises de la commune ou autres. Il n'appartient pas à l'ensemble de la population de financer l'élimination de ces déchets.

Une benne sert à recueillir, les déchets organiques (compostables ainsi que le gazon), veuillez ne pas jeter les récipients bidons, sacs plastiques dans la benne en question !

Les déchets encombrants (ceux qui ne rentrent pas dans un sac poubelle de 35 litres) ne sont pas valorisés, mais sont incinérés comme les autres déchets urbains à la charge de tous les habitants. La benne des encombrants est uniquement là pour faciliter la récolte de ces déchets. Bien pliés, souvent ces déchets entrent facilement dans un sac poubelle.

Le fait de payer des impôts ou des taxes de base ne sont pas un droit pour déposer tout et n'importe quoi. La déchetterie a pour but de valoriser les déchets et par conséquent à diminuer les déchets urbains.

Nous comptons sur la solidarité et le bon sens de chacun pour régler la problématique des déchets ! Merci !



# ADAPTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL)

Une révision complète d'un PAL s'effectue en principe tous les quinze ans et notre PAL actuel date de décembre 2009. Avec l'entrée en vigueur en 2010 de la nouvelle législation (LATeC/ ReLATeC), nous avons été soumis uniquement à **la modification et l'adaptation** de notre PAL et non pas à faire une révision complète.

## Qu'est qu'un PAL ?

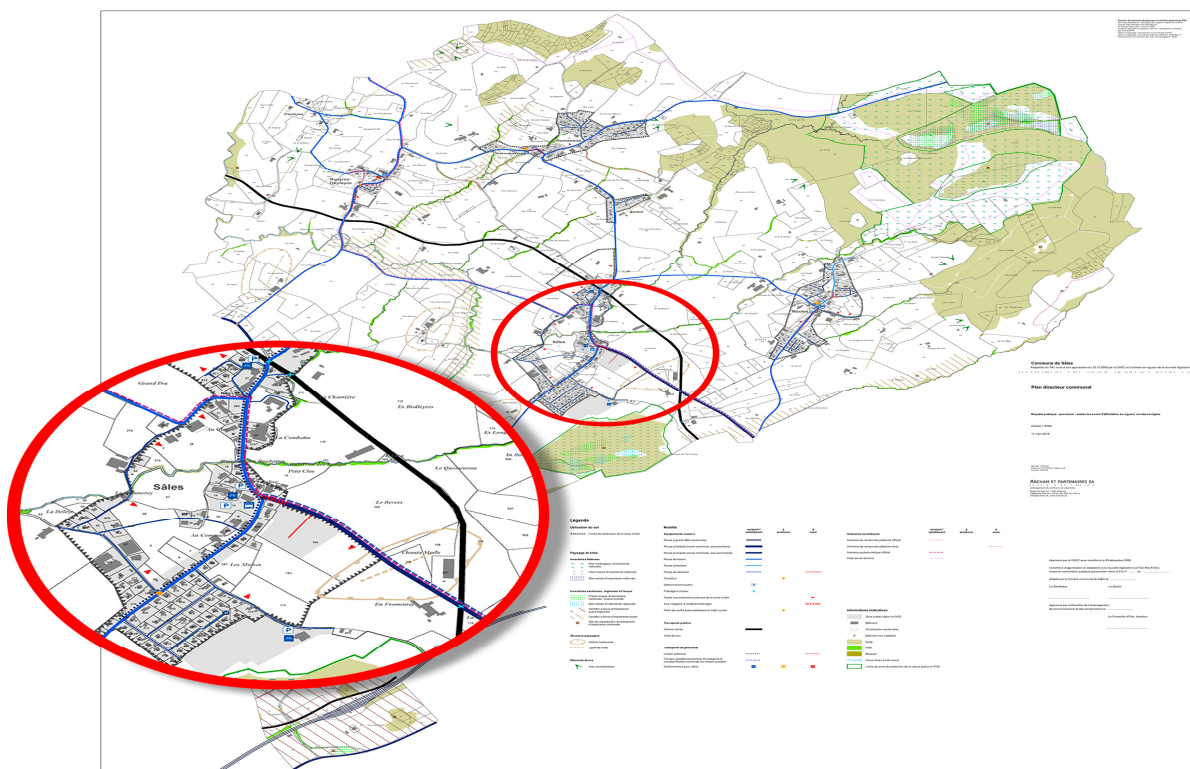
Les bases légales de ce règlement sont la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), le règlement d'exécution du 1<sup>er</sup> décembre 2009 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RELATeC), la loi sur les routes du 15 décembre 1967, la loi sur la protection des biens culturels du 7 novembre 1991 et son règlement d'exécution du 17 août 1993, ainsi que toutes les autres dispositions légales cantonales et fédérales applicables en la matière.

Le plan d'aménagement local se compose des documents suivants :

- le plan directeur communal
- le plan d'affectation des zones
- le règlement communal d'urbanisme
- le rapport explicatif et de conformité
- l'aperçu de l'état de l'équipement

## Le plan directeur communal

Véritables instruments d'orientation, les plans directeurs coordonnent les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et garantissent la cohérence de l'aménagement communal. Il dessine un projet conceptuel pour le territoire communal et concrétise les objectifs de développement de la commune en définissant l'organisation future de l'espace communal. Ils montrent le développement souhaité de la commune au-delà des quinze années de validité du plan.



Extrait du plan directeur



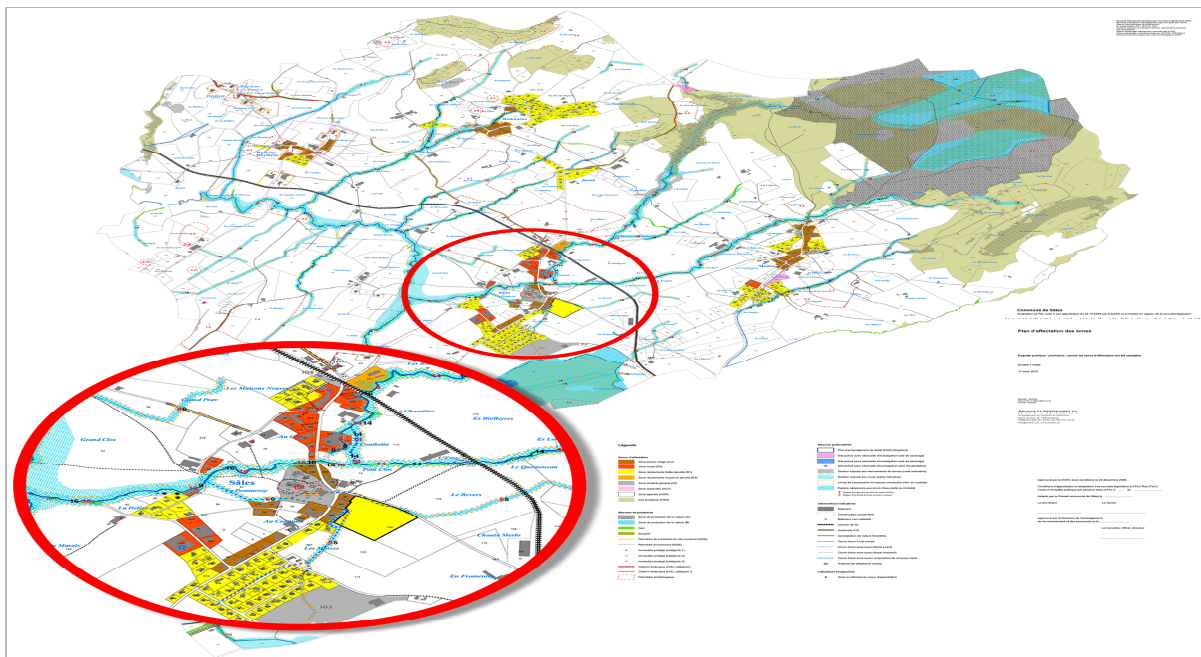
### **Le plan d'affectation des zones (PAZ)**

Le plan d'affectation des zones définit l'affectation du sol et donne aux autorités et aux propriétaires, en combinaison avec le règlement communal d'urbanisme, toutes les informations qui ont des conséquences sur l'utilisation de leurs parcelles. Il couvre au maximum les besoins en zone à bâtir des quinze prochaines années.

Il répartit l'ensemble du territoire en zones à bâtir, zones agricoles, zones de protection et aire forestière.

Il délimite non seulement des zones, mais aussi des périmètres, des objets protégés ou des zones de danger. Il localise précisément les dispositions du règlement communal d'urbanisme.

Extrait du PAZ



### **Le règlement communal d'urbanisme (RCU)**

Le règlement communal d'urbanisme a pour but de fixer les prescriptions relatives au plan d'affectation des zones et à la police des constructions. Afin d'assurer un développement rationnel et harmonieux de la commune, il fixe pour chacune des zones, des objectifs d'aménagement sous forme de principes de droit matériel, qui ont valeur de directives pour la gestion du PAL et servent de références pour l'examen des demandes de permis de construire.

### **Le rapport explicatif et de conformité**

Le rapport explicatif a pour objet d'expliquer les orientations de l'aménagement communal : il décrit la démarche, justifie les choix et décisions, présente les aspects pris en compte, montre comment la coordination s'est déroulée.

Les chapitres de ce rapport traitent des thèmes ayant, selon le plan directeur cantonal, des conséquences sur le plan d'aménagement local. Dans tous les cas, il présente la réflexion de la commune sur les thèmes qui la concernent.

### **L'Aperçu de l'état de l'équipement**

L'aperçu de l'état de l'équipement sert à avoir une vue d'ensemble concernant les zones déjà construites et l'état de l'équipement de base et de détail des zones encore libres. On peut y voir quels équipements ou quelles mesures de planification doivent être prises pour que les terrains soient prêts à être construits.

Suite à la page suivante

## Les modifications / Adaptations du PAL

Les modifications et adaptations de notre PAL consistent principalement à une mise à jour du règlement communal d'urbanisme RCU avec quelques restructurations mineures de la zone à bâtir (changement d'affectation) et presque pas de mises en zone ou hors zone.

En quelques points, voici les modifications et adaptations apportées à notre PAL :

- Adaptations demandées et apportées :

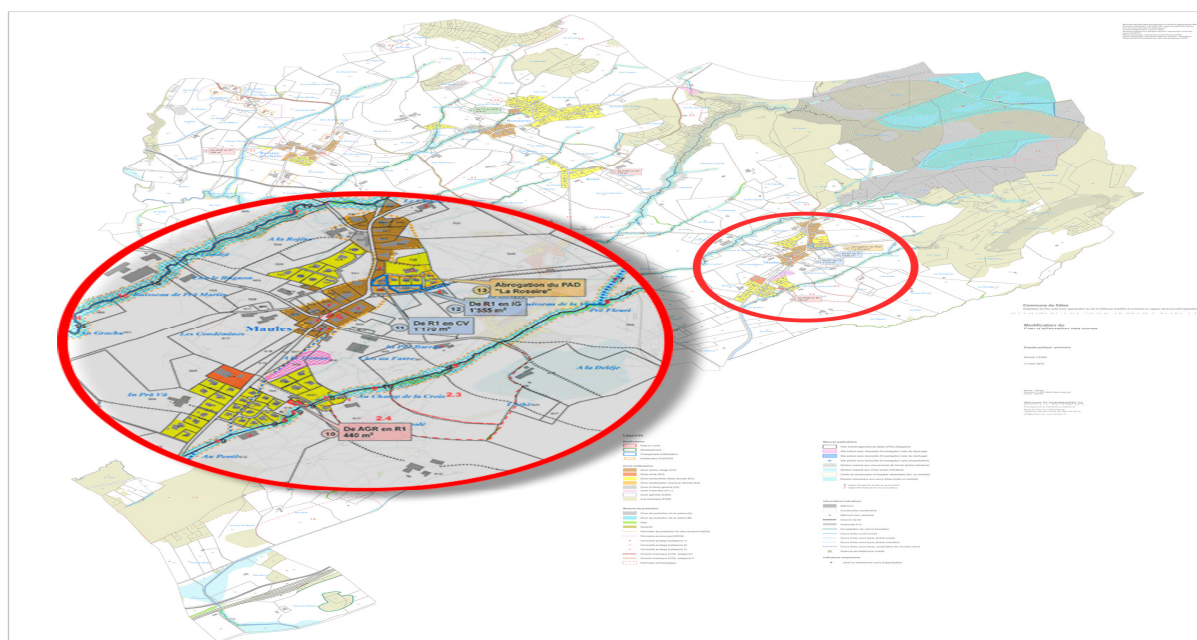
- RCU entièrement harmonisé à la nouvelle législation avec une densification des indices de construction, soit :

Zone	Définition	Indice util. (IUS)	IBUS	IBUS
		PAL 2009	PAL 2009 adapté selon LATeC 2010	<b>Proposition PAL 2015</b>
CV	Centre village	0.60	0.80	<b>1.20</b>
R1	Résident. faible densité	0.35	0.50	<b>0.70</b>
R1 (groupées)		0.45	0.60	<b>0.90</b>
R2	Résident. moyenne densité	0.50	0.67	<b>1.00</b>
RA (habitations)	Mixte	0.35	0.50	<b>0.70</b>
RA (activités)		0.50	0.67	<b>1.00</b>
ACT	Activités	4 m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup>	4 m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup>	<b>6 m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup></b>
IG	Intérêt général	0.60	0.80	<b>1.20</b>

- Réfection complète de notre plan communal des énergies PCE
- Dimensionnement de la zone à bâtir : zone résidentielle marge de 15'577m<sup>2</sup>, zone d'activités surdimensionnée de 38m<sup>2</sup>
- L'intégration au PAZ de l'espace nécessaire au cours d'eau

- Démontrer la conformité à la nouvelle LAT :

- Surface mise en zone doit être compensée par même surface de déclassement, en tout seuls 600m<sup>2</sup> sont mis en zone, pour des ajustements de parcelles, et la même surface est déclassée ailleurs.
- Aucune mise en zone sur une surface d'assolement (SDA).



# Soirée d'information

Jeudi 16 avril 2015  
**20h00 à 22h00**

« L'efficacité énergétique à la maison »  
Maison du Gruyère - Pringy



**Vous recevez des conseils pratiques pour économiser l'électricité au quotidien**



**Vous passez un moment agréable et échangez avec nos spécialistes**



**Vous participez à notre concours et partagez le verre de l'amitié**

Cette soirée abordera les sujets qui figurent dans la brochure « L'efficacité énergétique dans le ménage » que vous avez reçue dans votre boîte aux lettres le vendredi 13 février. Vous pouvez aussi la télécharger sur [www.off-fr.ch](http://www.off-fr.ch)





# ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 21 AVRIL 2015

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 21 avril 2015, à 20h00, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

## TRACTANDA

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2014**  
(ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet de la commune)
2. **Comptes 2014 du Foyer St-Joseph**
  - a) présentation
  - b) rapport de la commission financière
  - c) approbation
3. **Comptes communaux 2014**
  - a) comptes de fonctionnement
  - b) comptes d'investissement
  - c) rapport de la commission financière
  - d) approbation
4. **Ratification de la modification de l'article 26 (limite d'endettement) des statuts de l'association de communes pour le CO** (explication à la page suivante)
5. **Présentation du Plan d'Aménagement Local**
6. **Divers**



Le Conseil communal

---

## Résumé de l'assemblée communale du 9 décembre 2014

**76 citoyennes et citoyens** étaient présents lors de cette assemblée dont vous trouverez un bref résumé ci-dessous :

### Budget 2015 du Foyer St-Joseph

Le budget de fonctionnement prévoit un bénéfice de CHF 180.30 pour des charges totales de CHF 3'970'462.50. Le budget d'investissement se monte à CHF 300'000.00 dont CHF 260'000.00 de report d'investissement. Le budget global du Foyer St-Joseph a été approuvé à main levée, à l'unanimité.

### Budget communal 2015

Le budget de fonctionnement prévoit un déficit estimé de CHF 202'165.00, ce montant correspond à une perte comptable de 4.44%.

Les nouveaux investissements présentés sont :

- Nouvelle conduite d'eau potable entre Sâles et Maules pour CHF 230'000.00 financée par un fonds de réserves.
- Travaux de rénovation du bâtiment de l'école de Maules pour CHF 84'000.00 financés par un emprunt bancaire.

- Travaux de rénovation du Restaurant de la Couronne pour CHF 80'000.00 financés par un emprunt bancaire.

Le budget d'investissement 2015 se solde avec un excédent de charges de CHF 1'394'500.00 (y compris les reports) dont CHF 394'000.00 de nouveaux investissements.

Le budget communal global a été approuvé à main levée, à l'unanimité.

### Présentation du plan financier

Ce plan indique approximativement la situation financière de la commune sur plusieurs années. Il a été présenté en assemblée pour information.

### Réception des citoyens nés en 1996

22 jeunes citoyens de la commune sont nés en 1996. 13 d'entre eux étaient présents pour leur première assemblée communale.

**Les budgets et procès-verbaux sont disponibles à l'administration communale.**

# MODIFICATION STATUTAIRE - CYCLES D'ORIENTATION

## **Message concernant la modification de l'article 26 des statuts (limite d'endettement)**

En 2000, l'assemblée des délégués et les communes de la Gruyère ont approuvé les nouveaux statuts de l'Association. C'est ainsi que l'article 26 a été modifié afin de couvrir les frais liés à la réalisation du CO de La Tour-de-Trême. La limite d'endettement a alors passé de CHF 5'000'000.00 à CHF 55'000'000.00.

Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevait à CHF 50'000'000.00 soit CHF 32'000'00.00 pour le CO de La Tour-de-Trême et CHF 18'000'000.00 pour les transformations du CO de Bulle.

La réalisation du bâtiment de Riaz va initier une dépense brute totale de CHF 81'000'000.00. Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à CHF 13'000'000.00. La dette nette va donc s'élever à CHF 68'000'000.00 environ. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à **CHF 120'000'000.00** dans les statuts.

*Article 26 Limite d'endettement – teneur actuelle*

*1 Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à CHF 55'000'000.00 ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation.*

*2 L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la Loi sur les communes.*

*3 Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'Association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à CHF 21'000'000.00. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations.*

*4 Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement général est fixée à CHF 5'000'000.00.*

## **Modification**

**Article 26 Limite d'endettement – nouvelle teneur**

**1 Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à CHF 120'000'000.00; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.**

*2 pas de modification*

*3 pas de modification*

*4 pas de modification*

L'assemblée des délégués a approuvé cette modification de l'article 26 des statuts dans sa séance du 28 août 2014.

Le comité d'école demande que chaque commune ratifie également cette modification par les assemblées communales et conseils généraux.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES

### **Avril 2015**

Dimanche 12 avril	Loto de la société de tir
Samedi 18 avril	Concert du chœur-mixte Maules Chante
Samedi 25 avril	Spectacle à la Lisière de Gommette et Gabatcho Circus
Dimanche 26 avril	Première Communion

### **Mai 2015**

Dimanche 10 mai	Concert de la fanfare à la salle polyvalente
Dimanche 24 mai	Loto des écoles
Samedi 30 mai	Spectacle à la Lisière « Afrika mon pays arc-en-ciel »

### **Juin 2015**

Jeudi 4 juin	Concert de la fanfare à l'occasion de la Fête Dieu
Vendredi 12 juin	Course à travers Sâles
Du 18 au 21 juin	Tir au sanglier
Dimanche 21 juin	Spectacle musical à la Lisière « Presque Nous »
Dimanche 28 juin	Loto des cadets de la fanfare

### **Juillet 2015**

Dimanche 5 juillet	Loto du chœur-mixte de Sâles
--------------------	------------------------------

### **Août 2015**

Samedi 29 août	FC la Sionge - tournoi de pétanque
----------------	------------------------------------

### **Septembre 2015**

Samedi 19 septembre	Confirmation à l'église de Sâles
Dimanche 27 septembre	Loto des jeunes tireurs

### **Novembre 2015**

Dimanche 8 novembre	Loto du Foyer St-Joseph
Les 13 et 14 novembre	Concert spectacle du Chœur-mixte de Sâles

---

## BOURSE D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les apprentis/es et étudiants/es de la commune jusqu'à 20 ans peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.– par année scolaire.

Pour obtenir cette bourse, la personne doit apporter à l'administration communale une attestation de formation de l'année scolaire concernée ainsi que ses coordonnées bancaires jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée.

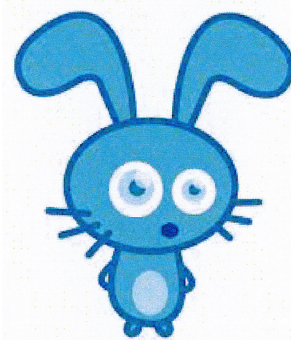
Soit au plus tard le 31 août 2015 pour l'année scolaire 2014-2015.

La bourse est versée à partir de la première année de formation professionnelle jusqu'à l'âge de 20 ans (20 ans durant l'année scolaire concernée).

L'ensemble des bourses seront versées en une fois par la caisse communale durant le mois de septembre au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire écoulée.

## LA MATERNELLE « LES LAPINS BLEUS »

### **La maternelle « Les Lapins Bleus » fête cette année ses 20 ans !**



A cette occasion, les parents des enfants inscrits ainsi que les parents intéressés ont pu découvrir les différentes activités proposées quatre demi-jours par semaine lors des portes ouvertes à la fin mars.

Il est proposé aux enfants de 3 à 5 ans des activités pour le développement personnel et social, des activités langagières, de logique et de raisonnement, rythmiques et musicales, créatrices et des activités sur l'environnement.

Ces activités sont abordées de façon ludique en groupe et par expérimentation personnelle de l'enfant.

La maternelle met en œuvre une pédagogie spécifique dans laquelle est proposée des situations que les enfants sont invités à explorer, à s'approprier et à faire évoluer en développant toutes leurs perceptions, ceci dans un cadre calme et harmonieux.

La responsable Catherine Bovet, professionnelle de l'enfance depuis une trentaine d'années, adresse ses chaleureux remerciements aux nombreux parents pour leur confiance durant toutes ces années et se réjouit d'ores et déjà d'accueillir tous les nouveaux petits élèves.



A l'occasion de cet anniversaire, le Conseil communal remercie Mme Catherine Bovet pour son engagement envers les enfants de la commune.

# CONCERT SPECTACLE DE LA CONCORDE



Concert spectacle à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de La Concorde

## Les Lettres percées de Monte-Essieu

La Concorde est à la fête en cette année 2015 ! En effet, cela fait maintenant 60 ans que la société, qui fut d'abord un chœur d'hommes fondé au XIX<sup>e</sup> siècle, est devenue mixte, accueillant au sein de ses rangs les voix féminines.

Aussi, pour marquer d'une pierre blanche ce bel événement, La Concorde a décidé de sortir de son répertoire habituellement religieux pour explorer les sentiers profanes de l'art vocal. Elle a mis sur pied, avec l'aide de personnes de la région, un concert spectacle autour du thème du voyage. Ainsi, sur un texte de Laure-Christine Grandjean, des acteurs issus de la société de jeunesse et guidés par Geneviève Savary, interpréteront l'histoire étonnante d'un garagiste, dont les souvenirs riches et savoureux seront ponctués par des chants d'ici et d'ailleurs.

**Les chanteuses et chanteurs de la Concorde se réjouissent donc de vous retrouver pour fêter cet anniversaire en votre compagnie !**

**Les 13 et 14 novembre 2015, à 20 h 15  
à la salle polyvalente La Lisière à Sâles**

Sous la direction de Catherine Raemy-Bosson